

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2014/009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert – PECOULT Jocelyn -- Excusés
CALVIERE Gérard – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc

Syndic suppléant : LIENS Charles – OLIVIER Denis -
Excusé LIENS Edmond

L'an deux mille quatorze et le trente avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

DESIGNATION ELUS CNAS

=====

Le Président expose : En application de la loi du 2007-148 du 02 février 2007 et la loi 2007-209 du 19 février 2007 définissant l'action sociale à mettre en place par les établissements publics, l'ASCO du canal du Cabedan Neuf a adhéré, fin 2011, au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble des agents actifs et retraités de l'association afin de leur faire bénéficier des prestations proposées par cette structure.

En raison des élections municipales 2014, il convient de renouveler un représentant pour les élus et un pour les agents.

Le président propose la candidature de Monsieur CLAVERO comme représentant des agents et celle de Madame PELISSIER comme représentant des élus.

Qui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le renouvellement des représentants des élus et des agents, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES